

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale du
débat public

Décision n° 2026 / 78 / RÉUNION EXPRESS / 5 du 2 septembre 2026 portant désignation du président de la commission particulière du débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion dit « Réunion Express »

NOR : CNPX26

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-7 ;

Vu la décision n° 2025 / 147 / REUNION EXPRESS / 1 du 5 novembre 2025 d'organiser un débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion dit « Réunion Express » et portant désignation de la présidente de la commission particulière du débat public ;

Vu le courriel du 12 août 2026 de Mme Renée AUPETIT, déléguée régionale de La Réunion et de Mayotte de la Commission nationale du débat public ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

M. Bernard VITRY est désigné président de la commission particulière chargée de l'animation du débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion, dit « Réunion Express », en remplacement de Mme Renée AUPETIT, déléguée régionale.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 septembre 2026.

Le président,
M. Papinutti